

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

WILAYA DE SKIKDA

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

ETABLISSEMENT HOSPITALIER DE SKIKDA

ADRESSE : CITE AISSA BOUKARMA-SKIKDA

NIS : 0007 2101 90103 60

N° article : 21017600011

AVIS DE CONSULTATION N° 12/2018

Prorogation

**Restauration rapide pour personnel au niveau de l'établissement  
hospitalier abd errezak bouhara**

Conformément à l'article 13 du décret présidentiel n°15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

L'établissement hospitalier de Skikda lance un avis de consultation relatif : **Restauration rapide pour personnel au niveau de l'établissement hospitalier abd errezak bouhara**

Pour l'exercice 2018

**Restauration rapide pour personnel au niveau de l'établissement  
hospitalier abd errezak bouhara**

Les opérateurs économiques qualifiés et intéressés, sont invités à retirer le dossier de la consultation auprès de la direction des finances et des moyens de l'établissement au siège de l'EH : CITE AISSA BOUKARMA-SKIKDA

Les pièces constitutives de l'offres sont mises dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant le numéro et l'intitulé de la consultation.

Le dépôt des offres est fixé au cinquième (05) jour à partir de la date de signature de la présente lettre de consultation.

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant (90) jours plus délai de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres au siège de l'établissement.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 10,00 h sièges de l'établissement.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

SKIKDA, LE

LE DIRECTEUR GENERAL

N/b : la consultation sera affiche sur le site web : [www.eh.skikda.com](http://www.eh.skikda.com)

